

Fluide hydraulique KLONDIKE FOOD-GRADE AW 46

Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

Nom du produit Fluide hydraulique KLONDIKE FOOD-GRADE AW 46

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées Huile antiusure de marque pour circuits hydrauliques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KLONDIKE Lubricants Corporation
3078 275th Street
Langley, BC V4W 3L4
Canada
info@klondikelubricants.com / www.klondikelubricants.com

Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence (ChemTel, 24 hrs.) +01-813-248-0585
+1 (800) 255-3924 (USA & Canada)

Rubrique 2 : Identification des risques

SGH de l'ONU

Selon : Système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Classification de la substance ou du mélange

SGH de l'ONU Non dangereux selon les critères de classification

Éléments d'étiquetage

SGH de l'ONU Aucun n'est requis par les critères de classification

Conseils de prudence :

Prévention Aucun n'est requis par les critères de classification

Intervention Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Stockage/Élimination Éliminer le contenu/réceptier conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres dangers

Un matériau accumulant les charges statiques peut se charger de manière électrostatique, même dans un réceptier en continuité et mis à la terre. Les étincelles peuvent enflammer le liquide et les vapeurs. Peut causer un embrasement éclair ou une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du réceptier et du matériel de réception. Ces seules précautions peuvent se révéler être insuffisantes pour éliminer l'électricité statique.

Autres informations

NFPA National Fire Protection Association
[Association nationale de protection contre les incendies des États Unis]



Rubrique 3 – Composition/informations sur les composants

Substances

Composition

Dénomination chimique	Identificateurs	Pourcentage
Huile minérale blanche	N° CAS : 8042-47-5	> 98,25 %
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	N° CAS : 128-37-0	< 0,25 %
Vitamine E	N° CAS : 10191-41-0	< 0,005 %

Rubrique 4 : Premiers secours

Description des premiers secours

Après inhalation	Des premiers secours ne sont normalement pas requis. Éviter de respirer les vapeurs. Si des difficultés respiratoires se développent, s'éloigner de la source et consulter un médecin.
Après un contact cutané	Nettoyer la ou les zones affectées soigneusement en lavant avec un savon doux et de l'eau. Si une irritation ou des rougeurs se développent et persistent, consulter un médecin.
Après un contact oculaire	Si une irritation ou des rougeurs se développent, retirer la victime de la zone d'exposition et la transporter à l'air frais. Rincer les yeux avec de l'eau propre. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un centre antipoison ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Peut causer une légère irritation, un larmolement et une sensation de brûlure.

Peau : Cause une faible irritation et, potentiellement, des rougeurs, des démangeaisons ou une inflammation.

Inhalation : Une irritation des voies respiratoires peut se produire en cas d'exposition à la fumée ou au brouillard.

Ingestion : Les symptômes peuvent inclure des nausées, un vomissement et une diarrhée.

Une aspiration dans les poumons peut causer une pneumonie chimique et des lésions pulmonaires.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Une poudre chimique sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse ou une pulvérisation d'eau sont recommandés. L'eau ou la mousse peuvent causer la formation d'une écume sur un matériau chauffé à plus de 100 °C. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Prendre des précautions lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau.

Mesures de lutte contre l'incendie

Aucune action ne doit être prise si elle implique des risques personnels ou en l'absence de formation appropriée. Retirer les récipients de la zone d'incendie si cela peut se faire sans danger. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Des températures élevées peuvent amener la formation de fumées et de vapeurs toxiques. Les produits de décomposition peuvent inclure les matériaux ci-après : Dioxyde et monoxyde de carbone. Le produit est un liquide accumulateur de charges statiques. Un liquide accumulateur de charges statiques peut se charger de manière électrostatique même dans un équipement en continuité et à la terre. Les étincelles peuvent enflammer le liquide et causer un embrasement éclair. L'accumulation de charges statiques peut être accrue par la présence de faibles quantités d'eau ou d'autres contaminants. Limiter la vitesse de l'écoulement pour éviter une accumulation de charges statiques.

Conseils aux pompiers

Dans les cas des incendies ayant dépassé l'étape initiale, les intervenants d'urgence se trouvant dans la zone immédiate de risque doit porter un équipement de protection. Si le risque chimique potentiel est inconnu, dans les espaces fermés ou confinés, ou lorsque cela est explicitement requis par le DOT (Department of Transportation [Ministère du transport des États Unis]), un appareil de protection respiratoire autonome doit être porté. En outre, un équipement de protection supplémentaire doit être utilisé, selon les conditions. Isoler la zone de danger immédiat et tenir le personnel non autorisé hors de celle-ci. Une pulvérisation d'eau peut être utile pour la dispersion des vapeurs et la protection du personnel. Refroidir l'équipement exposé au feu avec de l'eau, si cela peut se faire avec un minimum de risques.

Rubrique 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter des vêtements et un équipement de protection pour éviter le contact direct.

Procédures d'urgence

Tenir le personnel non autorisé à l'écart. Ventiler les espaces fermés avant d'y pénétrer. Le matériau brûle, mais ne s'enflamme pas facilement. Tenir toutes les sources d'ignition à l'écart du déversement ou du rejet. À titre de précaution, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger.

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger. Isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Le produit n'est pas soluble dans l'eau et il convient donc d'empêcher qu'il ne s'infilte dans les drains ou les cours d'eau. Notifier les autorités nationales et locales pertinentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures de confinement et de nettoyage

DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger. Retirer les récipients de l'aire de déversement. Se tenir au vent en approchant le rejet. Empêcher une infiltration dans les égouts, les caves ou les aires confinées. Laver les déversements dans des installations de traitement des effluents ou procéder comme suit : Contenir et récupérer le matériau déversé avec un matériau absorbant non combustible, comme du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées et mettre cet absorbant dans un récipient approprié pour une élimination en conformité avec la réglementation locale (voir la rubrique 12). Éliminer par le biais d'une entreprise de traitement des déchets homologuée. Le matériau absorbant contaminé peut causer les mêmes dangers que le produit déversé.

DÉVERSEMENTS DE TAILLE RÉDUITE : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger. Retirer les récipients de l'aire de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si le produit est soluble dans l'eau ; sinon, absorber avec un matériau sec inerte et mettre celui-ci dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Éliminer par le biais d'une entreprise de traitement des déchets homologuée.

Rubrique 7 – Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter le contact avec la chaleur et les sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se méfier de tout égouttement ou déversement, le produit étant extrêmement glissant. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité au travail, l'exposition aux contaminants aéroportés doit être contrôlée de manière à être maintenue aussi faible que possible. Lors de la manipulation de ce matériau, les charges électrostatiques peuvent s'accumuler et créer des conditions dangereuses. Mettre en continuité et à la terre les lignes et l'équipement utilisés en cours de transfert pour réduire les possibilités d'incendie pour cause d'étincelle statique. Se laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Stocker en conformité avec la réglementation locale. Stocker dans un endroit sec, frais, bien ventilé et à l'écart de la lumière solaire directe et des matières incompatibles (voir la rubrique 10). Tenir le récipient fermé de manière étanche jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les récipients qui ont été ouverts doivent être refermés de manière étanche et tenus en position verticale pour éviter toute fuite. Ne pas stocker dans des récipients qui ne portent pas d'étiquettes. Utiliser un confinement approprié afin d'éviter une contamination de l'environnement.

Rubrique 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	ACGIH	OSHA	Autre
Huile minérale blanche	MPT, 5 mg/m ³ LECT, 10 mg/m ³	5 mg/m ³	En tant que brouillard d'huile, s'il en est de généré, MPT de 5 mg/m ³

LECT – Limite d'exposition à court terme (15 minutes) MPT – Moyenne pondérée dans le temps

Mesures/contrôles techniques

Il convient de considérer les points suivants lors de l'utilisation de mesures techniques et de la sélection d'un équipement de protection individuelle : Les dangers potentiels du matériel, les limites d'exposition applicables, les activités pertinentes au travail lui-même et les autres substances présentes sur la place de travail. Si les pratiques de ventilation en place ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations aéroportées en-deçà des limites d'exposition établies, des contrôles techniques supplémentaires peuvent être nécessaires.

Équipement de protection individuelle

Respiratoire : Si de la vapeur ou un brouillard sont générés par chauffage, pulvérisation, etc., porter un appareil de protection respiratoire à purification d'air avec un filtre pour brouillard. Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise.

Peau : Porter des gants et des vêtements à longues manches pour minimiser le contact.

Yeux/visage : Porter des lunettes avec protection latérale ou des lunettes à coques en cas de possibilité d'éclaboussures.

Pictogrammes



Considération générales d'hygiène industrielle

Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les salles de bains, ainsi qu'à la fin de la période de travail.

Rubrique 9 – Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du matériau			
Forme physique	Liquide	Aspect/description	Liquide
Couleur	Transparent allant d'incolore à légèrement ambré	Odeur	Aucune
Goût	Sans objet	Type de particule	Sans objet
Taille de particule	Sans objet	Type d'aérosol	Sans objet
Seuil olfactif	Sans objet	Propriétés physiques et chimiques	Sans objet
Propriétés générales			
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible	Point de fusion	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Chaleur de décomposition	Aucune donnée disponible

pH	Sans objet	Gravité spécifique/Densité relative	~0,870 à 15,55 °C
Densité	868,38 kg/m ³	Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Insoluble	Solubilité dans les solvants	Soluble
Viscosité	~ 51,38 Cst à 37,78 °C	Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible		
Volatilité			
Pression de vapeur	<0,1 kPa à 20 °C	Densité de vapeur	> 1,0
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible	COV (en poids)	Aucune donnée disponible
COV (en volume)	Aucune donnée disponible	Volatiles (en poids)	Aucune donnée disponible
Volatiles (en volume)	Aucune donnée disponible		
Inflammabilité			
Point d'éclair	>148,9 °C (Méthode Cleveland en vase ouvert)	LSE	Aucune donnée disponible
LIE	Aucune donnée disponible	Durée de la flamme	Aucune donnée disponible
Chaleur de combustion (ΔHc)	Aucune donnée disponible	Durée de combustion	Aucune donnée disponible
Hauteur de flamme	Aucune donnée disponible	Longueur de propagation de la flamme	Aucune donnée disponible
Distance d'inflammation	Aucune donnée disponible	Température de décomposition auto-accélérée	Aucune donnée disponible
Auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Environnemental			
Demi-vie	Sans objet	Coefficient de partage octanol/eau	Sans objet
Coefficient de distribution eau/huile	Sans objet	Facteur de bioaccumulation	Sans objet
Facteur de bioconcentration	Sans objet	Demande biochimique en oxygène	Sans objet
Demande chimique en oxygène	Sans objet	DBO/DBO5	Sans objet
Dégradation	Sans objet		

Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales et anticipées d'utilisation.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune n'est anticipée dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Une exposition de longue durée à des températures élevées peut causer une décomposition.
Matières incompatibles	Éviter un contact avec les comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	La génération de produits de décomposition dangereux n'est pas anticipée dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Rubrique 11 – Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :

Par ingestion :	Peut causer une irritation
Par inhalation :	Une irritation respiratoire n'est pas anticipée
Par contact cutané :	N'est pas escompté de causer une irritation cutanée, peut causer une sensibilisation
Par contact oculaire :	N'est pas escompté de causer une irritation oculaire.

Symptômes reliés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Après inhalation : N'est pas anticipé présenter un danger de vapeurs statiques à température ambiante. L'inhalation du brouillard ou d'une pulvérisation peut être nocive et causer un œdème pulmonaire ou une pneumonie par aspiration. Des dépôts d'huile dans les poumons peuvent causer une fibrose et une réduction de la fonction pulmonaire.

Irritation cutanée : Peut causer une faible irritation cutanée. des rougeurs, des démangeaisons et une inflammation. Un contact répété peut causer une sensibilisation.

Lésions/irritation oculaires Peut causer une légère irritation oculaire, un larmoiement et une sensation de brûlure.

Par ingestion : Peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et une diarrhée. L'huile minérale peut être aspirée par les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement. Ceci peut causer des lésions pulmonaires graves, voire fatales.

Informations sur les effets toxicologiques :

Composants	Espèce	Résultats de test
Huile minérale blanche (8042-47-5)		
Par voie cutanée – DL ₅₀	Rat	> 2000 mg/kg
Par inhalation – CL ₅₀	Rat	> 5 mg/kg
Par voie orale – DL ₅₀	Rat	> 5000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classifiées	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classifiées	
Sensibilisation respiratoire	Non classifiée	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus sensibles.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classifiée	
Cancérogénicité	Non classifiée	
Toxicité pour la reproduction	Non classifiée	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Non classifiée	
Toxicité par aspiration	Non classifiée	
Données toxicologiques	Les brouillards d'huiles minérales provenant d'huiles hautement raffinées ou hydrotraitées ont généralement des toxicités aiguës et sous-chroniques faibles. Une surexposition à ces brouillards peut causer une inflammation pulmonaire et une pneumonie lipoïdique.	

Rubrique 12 – Informations écologiques

Écotoxicité	N'est pas classifié en termes d'écotoxicité.	
Composants	Espèces	Résultats de test
Huile minérale blanche (8042-47-5)		
<i>Aiguë</i>		
Algues – CE ₅₀	Algues	> 1000 mg/l, 96 heures
Crustacés – CE ₅₀	<i>Daphnia magna</i>	> 100 mg/l, 48 heures
Poisson –	Poisson	> 1000 mg/l
<i>Chronique</i>		
Crustacés – DSEO	<i>Daphnia magna</i>	1000 mg/l, 21 jours
	N'est pas facilement biodégradable.	
Potentiel de bioaccumulation	Peut s'accumuler dans les organismes aquatiques vivants.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)		
Huile minérale blanche (n° CAS 8042-47-5)	>4	

Mobilité dans le sol
Autres effets néfastes

Peut se partitionner dans l'air, le sol et l'eau
Aucun autre effet néfaste n'est escompté.

Rubrique 13 – Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de produit

Éviter le contact du matériau déversé avec le sol et les eaux de surface Consulter un spécialiste de l'environnement afin de déterminer si les réglementations locales, régionales ou nationales classifient les matériaux déversés ou contaminés comme déchets dangereux. Utiliser exclusivement des installations ou services de transport, de recyclage, de traitement, de stockage et de mise au rebut approuvés. Éliminer en conformité avec la réglementation locale et nationale en vigueur.

Déchets d'emballage

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Rubrique 14 – Informations relatives au transport

DOT - U.S. Department of Transportation (Ministère des transports des États-Unis)

Description de transport :

N'est pas réglementé.

Description de gare routière de marchandises :

65 Petroleum Oil, N.O.I.B.N (65, Huile de pétrole, non autrement indiquée par chiffre ou désignation [Not otherwise indicated by number/name])

Remarque : Les dispositions de 49 CFR 130 s'appliquent à des envois en vrac de plus de 13249 litres (3500 gallons), requérant, de la part du transporteur, un plan d'urgence en cas de déversement et d'accident.

IATA – International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]

N'est pas réglementé.

IMDG – International Maritime Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]

N'est pas réglementé.

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

N'est pas classifié dans les termes de la convention MARPOL.

Rubrique 15 – Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

CERCLA/SARA - Ce matériau ne contient pas de produits toxiques (dans une concentration excédant la concentration *de minimis* en vigueur) assujettis aux exigences de déclaration de la loi section 313 de la loi SARA (40 CFR 372) Superfund Amendments and Reauthorization Act [Loi portant modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement].

Inventaire de la TSCA : Tous les composants de ce produit sont listés sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substance Control Act [Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis]), inclus dans cet inventaire en tant que produits se trouvant à l'état naturel, ou font l'objet d'une dérogation aux exigences stipulant les produits devant être listés sur l'inventaire.

Autres informations

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de la Californie comme pouvant causer un cancer, des anomalies congénitales ou ayant d'autres effets néfastes sur la reproduction, dans une concentration les soumettant aux exigences de déclaration de la section 302 de la loi SARA.

Rubrique 16 – Autres informations

Révision 1
Date de préparation 19-mars-2021

Déni de responsabilité

Toutes les mesures raisonnablement praticables ont été prises pour s'assurer de l'exactitude de cette fiche de données et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est accordée quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données et des informations contenues dans ladite fiche. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit en toute sécurité et de se conformer à l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur. KLONDIKE Oil Company ne saurait être tenu responsable de dégâts matériels ou corporels résultant d'une utilisation autre que celle explicitement stipulée pour le matériau, du non-respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature dudit matériau. Il incombe aux acheteurs de ce produit qui le fournissent à une tierce partie en vue d'une utilisation au travail de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant ledit produit dispose des informations contenues dans la présente. Les employeurs sont tenus d'informer leurs employés et toute autre personne susceptible d'être affectée par l'un quelconque des dangers décrits dans la présente fiche et de toutes les précautions qu'il convient de prendre. Les données et recommandations fournies s'appliquent au produit vendu pour l'application ou les applications stipulé. Ce produit ne doit pas être utilisé dans le cadre d'une quelconque application autre que l'application ou les applications stipulées en l'absence de recommandations préalablement fournies par KLONDIKE Oil Company.